

6 - SedD - Prise de participation - Modification du capital social

Mme DARD, Première Adjointe, Rapporteur : La Société d'équipement du département du Doubs (SedD) est un partenaire majeur dans les opérations d'aménagement du territoire. Elle intervient sur l'ensemble du département, en partenariat avec les collectivités locales et en collaboration avec d'autres entreprises publiques locales (Aktya, Sem PMIE, SPL Territoire 25).

La SedD construit son activité sur des opérations de concession, de mandats, d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou de promotion immobilière. Elle a également développé une activité de gestion administrative et technique pour ses structures partenaires.

Le capital de la SedD est composé de partenaires publics et privés, et son Président en exercice est M. FUSTER. Les élus représentant la Ville de Besançon sont MM. BODIN et SCHAUSS.

En respect des dispositions réglementaires applicables aux sociétés d'économie mixte sur les prises de participation dans le capital d'une société commerciale et sur la modification de son capital social, la SedD a sollicité la Ville de Besançon actionnaire sur deux opérations :

1 - Prise de participation dans le capital de la SEM PMIE

La SEM Pays de Montbéliard Immobilier d'Entreprises (PMIE) est porteuse de projets immobiliers sur Montbéliard et son agglomération. En tant que SEM, c'est une société commerciale. Créée en 2011, cette société n'a pas encore tout à fait atteint son équilibre financier, mais ses résultats et son activité progressent chaque année.

Récemment, la SEM PMIE s'est vu confier le portage d'une partie de l'opération Peugeot PSA à Sochaux. Ce projet régional emblématique porte sur la reconfiguration d'une surface totale de 26 hectares et un budget de 20 M€. La Région et nombre d'acteurs locaux publics et privés se sont mobilisés sur cette opération, tant sur le plan technique qu'économique.

L'intervention de la SEM PMIE porte sur deux bâtiments industriels d'une surface de 86 000 m². S'agissant d'une opération d'envergure, la SEM PMIE se voit dans l'obligation de consolider ses fonds propres : elle a donc sollicité des partenaires publics et privés à hauteur de 7,2 M€, doublant quasiment ainsi son capital social.

Dès sa création, la SEM PMIE a intégré dans son actionariat des partenaires publics, financiers et privés autres que financiers, choix qui résulte d'une volonté d'associer les différents acteurs. Aujourd'hui, la SedD est prestataire privé de la SEM PMIE puisqu'elle réalise pour elle des missions de gestion administrative et technique. C'est donc à ce titre que la SedD a été approchée pour une entrée au capital à hauteur de 100 K€.

Cette prise de participation confortera les liens entre les deux sociétés ainsi que le partage des projets avec l'ensemble des actionnaires. Le risque financier pour la SedD -et donc pour ses propres actionnaires- est très limité (la SedD détiendra moins de 0,01 % du capital social porté à 14,2 M€), et pour éviter tout conflit d'intérêt, la SedD propose de ne pas être administrateur au conseil d'administration de la SEM PMIE.

2 - Modification du capital social

Les actionnaires de la SedD ont proposé à M. Vincent FUSTER de devenir actionnaire à titre privé en se portant acquéreur d'une action cédée par la Caisse d'Epargne de Franche-Comté. Il en résulte une modification mineure de la composition du capital social de la société. Le conseil d'administration de la SedD a également décidé à l'unanimité moins une abstention de reconduire M. FUSTER en tant que Président Directeur Général de la société.

Après cette opération, le capital social se répartit ainsi :

	Nb d'actions	Soit en %	Valeur	
Ville de Besançon	10 812	13,76 %	735 216	} } } } } } part des collectivités 55,17 %
CAGB	5 021	6,39 %	341 428	
Dép Doubs	11 677	14,86 %	794 036	
Ville Montbéliard	3 379	4,30 %	229 772	
CAPM	12 449	15,85 %	846 532	
CDC	12 902	16,42 %	877 336	
Caisse Epargne FC	9 485	12,07 %	644 980	
Dexia crédit local	4 012	5,11 %	272 816	
Crédit Agricole FC	5 000	6,36 %	340 000	
CCI du Doubs	3 822	4,87 %	259 896	
V. FUSTER	1	0,00 %	68	
Total	78 560		5 342 080	

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver la prise de participation de la SedD dans le capital de la SEM PMIE à hauteur de 100 K€
- approuver la modification du capital social de la SedD
- autoriser ses élus représentants à se positionner favorablement sur ces décisions dans les instances dirigeantes de la SedD dont ils sont membres.

«**M. LE MAIRE** : Il n'y a pas de remarques ? 2 abstentions. C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1 (1 abstention - M. SCHAUSS n'a pas pris part au vote), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. BODIN (2) n'a pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 28 septembre 2015.